

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h15)
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
 MONTERBLANC : Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
 SAINT-AVE : Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
 LA TRINITE SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
 SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
 : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
 : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
 : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
 : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-220708_DEC03D-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-03-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES****PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES DOUTEUSES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de la fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses (article R.2321-2 du CGCT).

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur des comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse et doit faire l'objet d'une provision. Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuse (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice de difficultés pouvant affecter son recouvrement. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	15 %
N-2	30 %
N-3	75 %
Antérieur	100 %

Concernant l'année 2022, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

		MONTANT TOTAL A PROVISIONNER (calcul au taux de 15%)
BC 13100	BUDGET PRINCIPAL	25 000,00
BC 13101	BA DECHET	18 000,00
BC 13102	BA TRANSPORT	10,00
BC 13106	BA SPANC	2 000,00
BC 13108	BA EAU POTABLE DSP	4 000,00
BC 13109	BA ASSAINISSEMENT DSP	5 000,00
BC 13110	BA EAU POTABLE REGIE	16 000,00
BC 13111	BA ASSAINISSEMENT REGIE	11 000,00
Total		81 010,00

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

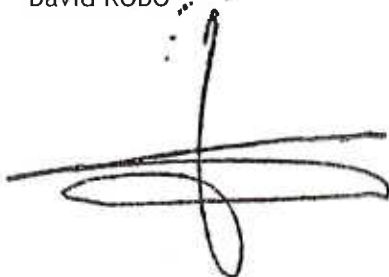
- *de constituer une provision au compte 6817 pour les montants affectant les budgets concernés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

A black ink signature consisting of a large, stylized 'D' with a horizontal stroke extending to the left and a loop at the bottom.

Morgane LE ROUX

A black ink signature consisting of a large, stylized 'M' with a long vertical stroke extending downwards.

Sullivan VALIENTE

A blue ink signature consisting of a complex, scribbled pattern with multiple overlapping loops.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL04A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-04-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES****DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Indemnité de renégociation emprunt CC du Loch	01	33 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	01	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	020	230 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement					288 000,00
023	Virement à la section d'investissement				402 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement					402 000,00
Total des Dépenses de fonctionnement					690 000,00
73	Impôts et taxes	7382	Fraction de TVA	01	690 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement					690 000,00
Total recettes ordre de fonctionnement					0,00
Total des Recettes de fonctionnement					690 000,00

En fonctionnement, plusieurs ajustements doivent être opérés.

En recette, une recette relative à la fraction de TVA s'ajoute pour 690 000 €.

En dépense, il faut ajouter des crédits pour la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 25 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaire.

Comme pour le budget annexe Zones d'activités, l'inscription de 33 000 € proposée a pour but d'intégrer les charges liées à une indemnité de renégociation des emprunts réalisés en 2004 par la Communauté de Communes du Loch.

Au chapitre 012 des crédits sont ajoutés pour 230 000 €. Ce besoin s'explique par l'impact de l'augmentation de la valeur du point et de la refonte des grilles de catégorie B.

Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 023 à hauteur de 402 000 €. On retrouve cette somme en recette d'investissement au chapitre 021.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
23	Immobilisations en cours	2312	Agencements et aménagement	833	- 435 000,00
4581	Opérations sous mandat	458114	Travaux Gestion des Milieux Aquatiques	833	435 000,00
Total dépenses réelles d'investissement					0,00
041	Opérations patrimoniales	2313	Restitution d'avance sur marché	020	50 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement					50 000,00
Total des Dépenses d'investissement					50 000,00
16	Emprunts	1641	Emprunts en euros	01	- 402 000,00
Total recettes réelles d'investissement					- 402 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement				402 000,00
041	Opérations patrimoniales	238	Avances sur marché	020	90 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement					492 000,00
Total des Recettes d'investissement					90 000,00

En investissement, en dépenses réelles, des opérations neutres budgétairement permettent de basculer des crédits du chapitre 23 au chapitre 45 pour des travaux effectués sous mandat.

En opérations d'ordre, 50 000 € sont ajoutés pour restituer des avances sur marché (chapitre 041, en dépenses). Cette somme se retrouve en recette, pour un montant supérieur (90 000 €), afin d'équilibrer ce chapitre, au global sur le budget (total Voté 190 000 € en dépense et en recette).

Pour équilibrer le budget, l'emprunt d'équilibre est diminué de 402 000 €.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

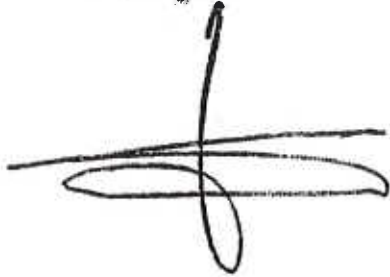
- d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget principal ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

A black ink signature consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it.

Morgane LE ROUX

A black ink signature consisting of a large loop on the left and a long vertical line extending downwards on the right.

Sullivan VALIENTE

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL05A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSEGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-05-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES****DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer cette dépense nouvelle qui fait l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE DECHETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
011	Charge à caractère général	617	Etude et recherches	812	-18 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	812	18 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement					0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	812	130 000,00
023	Virement à la section d'investissement			812	-130 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement					0,00
Total des Dépenses de fonctionnement					0,00
Total recettes réelles de fonctionnement					0,00
Total recettes ordre de fonctionnement					0,00
Total des Recettes de fonctionnement					0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 18 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaire. Il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 011 à hauteur de 18 000 €.

Des crédits complémentaires sont à prévoir pour les dotations en amortissement à hauteur de 130 000 € au chapitre 042. Le virement à la section d'investissement est diminué du même montant. Les crédits sont ajustés en investissement en recette au chapitre 040 (+ 130 000 €) et au chapitre 021 (- 130 000 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
Total dépenses réelles d'investissement					0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement					0,00
Total des Dépenses d'investissement					0,00
Total recettes réelles d'investissement					0,00
021	Virement de la section de fonctionnement			812	-130 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28138	Amortissement autres constructions	812	130 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement					0,00
Total des Recettes d'investissement					0,00

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

- d'approuver cette décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

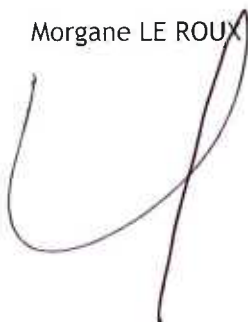
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Morgane LE ROUX

Sullivan VALIENTE




CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL06A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-06-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES****DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
011	Charges à caractère général	6231	Annonces et insertions	10,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 10 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaire. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer les crédits du chapitre 011 de 10 €.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

- *d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget Transport ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

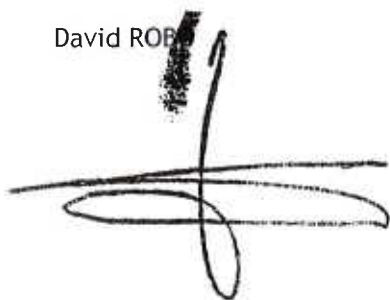
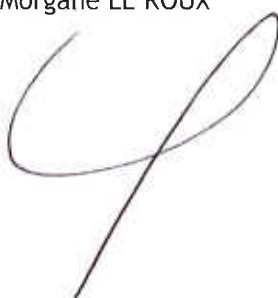
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBERT

Morgane LE ROUX

Sullivan VALIENTE

A black ink signature consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a loop.A black ink signature consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a loop.A blue ink signature consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a loop.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL07A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.



-07-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES****DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

L'inscription de 23 000 € proposée a pour but d'intégrer les charges liées à une indemnité de renégociation des emprunts réalisés en 2004 par la Communauté de Communes du Loch.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
011	Charges à caractère général	6015	Terrains à aménager	90	23 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Indemnité de renégociation emprunt CC du Loch	90	23 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement					0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement					0,00
Total des Dépenses de fonctionnement					0,00
Total recettes réelles de fonctionnement					0,00
Total recettes ordre de fonctionnement					0,00
Total des Recettes de fonctionnement					0,00

Vu l'avis de la Commission « Ressources Communautaires » du 13 octobre 2022,

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget annexe Zones d'activités ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

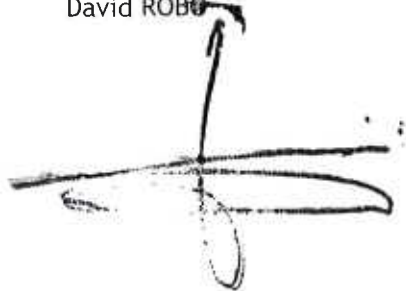
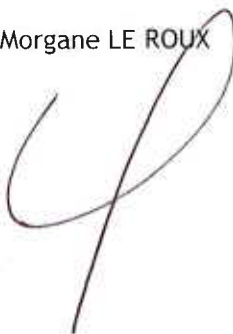
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Morgane LE ROUX

Sullivan VALIENTE

A black ink signature, appearing to be 'DR', written over the name David ROBO.A black ink signature, appearing to be 'MLR', written over the name Morgane LE ROUX.A blue ink signature, appearing to be 'SV', written over the name Sullivan VALIENTE.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL08A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES**

DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
011	Charges à caractère général	6231	Annonces et insertions	- 12 000,00
012	Charges de personnel	6411	Salaires	57 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	- 4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	16 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				57 000,00
023	Virement à la section d'investissement			- 57 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				- 57 000,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, deux dépenses complémentaires sont financées par une diminution du chapitre 023 et par des virements de ligne à ligne. Il s'agit de :

- Un ajustement de la masse salariale pour 57 000 € suite à l'augmentation de la valeur du point et de la refonte des grilles de catégorie B
- Une provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 16 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaire. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 011 à hauteur de 12 000 € et au chapitre 65 à hauteur de 4 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
23	Immobilisation en cours	2315	Installation, Matériel et Outi.	- 57 000,00
Total dépenses réelles d'investissement				- 57 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				- 57 000,00
Total recettes réelles d'investissement				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement			- 57 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement				- 57 000,00
Total des Recettes d'investissement				- 57 000,00

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

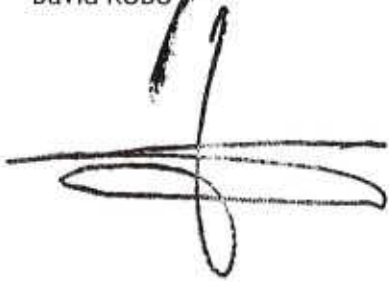
- d'approuver cette décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget annexe eau régie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

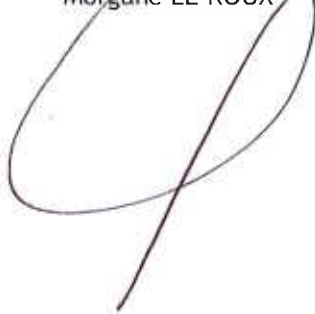
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

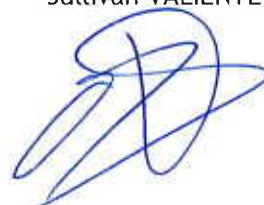
David ROBO



Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL09A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.



-09-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE EAU DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
66	Charges financières	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	4 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 4 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaires. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 66 à hauteur de 4 000 €.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

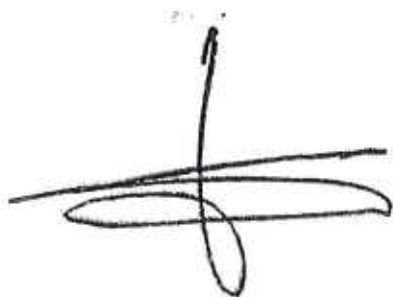
- d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget annexe Eau DSP ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

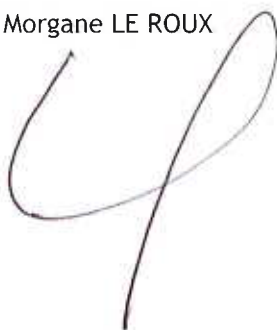
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

A black ink signature consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

Morgane LE ROUX

A black ink signature consisting of a large, stylized 'M' shape with a long vertical line extending downwards.

Sullivan VALIENTE

A blue ink signature consisting of a complex, stylized shape with multiple loops and a horizontal crossbar.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL10A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-10-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**FINANCES**
DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
011	Charges à caractère général	617	Etudes et recherches	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	11 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 11 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaires. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 011 à hauteur de 11 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
13	Subvention d'investissement	13111	Subvention équipement Agence de l'eau	24 300,00
23	Immobilisation en cours	2315	Installation, matériel et outillage	- 24 300,00
Total dépenses réelles d'investissement				0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				0,00
Total recettes réelles d'investissement				0,00
Total recettes d'ordre d'investissement				0,00
Total des Recettes d'investissement				0,00

En investissement, des crédits doivent être ajoutés pour rembourser la commune de Meucon. En effet, suite au transfert de la compétence eau et assainissement réalisée au 1^{er} janvier 2020, les communes et SIAEP ont transféré à la communauté d'agglomération leurs excédents et déficits respectifs. Pour le SIAEP de Rhuy une subvention à percevoir déjà comptabilisée dans les procès verbaux de transfert devait alors être restituée à la commune de Meucon. Cette dernière a fait l'objet d'un titre par GMVA à tort qu'il convient d'annuler pour rembourser la commune de Meucon.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

- d'approuver cette décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget annexe assainissement régie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

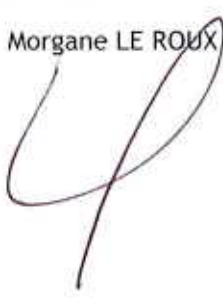
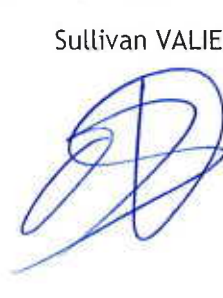
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Morgane LE ROUX

Sullivan VALIENTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL11-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

mise en ligne le 26/10/2022



-11-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
66	Charges financières	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	5 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 5 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaire. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 66 à hauteur de 5 000 €.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

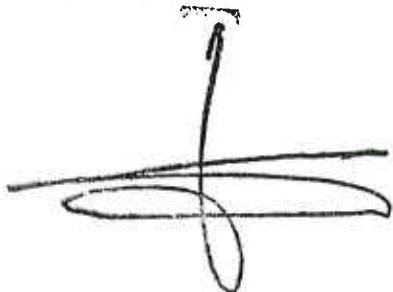
- *d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget annexe assainissement DSP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, featuring a large loop and a vertical line.

Sullivan VALIENTE

A stylized signature in blue ink, with multiple loops and a diagonal line.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL12-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE D'OCTOBRE - EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
011	Charges à caractère général	6042	contrat de prestation de service	- 2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciations	2 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
Total recettes réelles de fonctionnement				0,00
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

En fonctionnement, la dépense nouvelle correspond à la provision comptable inscrite au titre de la dépréciation des créances de plus de deux ans.

Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir la méthode statistique suivante : les pièces en reste à recouvrer depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations a minima à hauteur de 15 %.

Pour 2022, le montant à inscrire s'élève à 2 000 € et s'impute au compte 6817 comme une écriture semi-budgétaires. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer des crédits au chapitre 011 à hauteur de 2 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
001	Solde exécution investissement reporté	001	Solde exécution investissement reporté	- 101 198,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Réserve	5 000,00
21	Immobilisations corporelle	21562	Service d'assainissement	5 000,00
Total dépenses réelles d'investissement				- 91 198,81
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				- 91 198,81
001	Solde exécution investissement reporté	001	Solde exécution investissement reporté	5 914,44
16	Emprunt	1641	Emprunts en euros	- 19 487,00
Total recettes réelles d'investissement				- 13 572,56
Total recettes d'ordre d'investissement				0,00
Total des Recettes d'investissement				- 13 572,56

En investissement, un ajustement des résultats d'investissement suite à un recalcul du comptable des résultats de l'ex SIAEP de Rhuys a pour effet de modifier les résultats d'exécution. Le déficit d'investissement (R 001) est diminué de 101 197,81 € et remplacé par un excédent d'investissement de 5 914,44 € (R 001 de + 5 914,44 € en recette d'investissement).

Des dépenses supplémentaires sont à ajouter au chapitre 21 pour 5 000 € ainsi qu'une régularisation d'écritures de transferts de résultat de l'ex SIAEP d'Elven qui n'ont pas été annulées sur 2021 à hauteur de 5 000 € au 1068.

En recette, l'emprunt est totalement supprimé pour 2022.

Le budget est en suréquilibre en investissement.

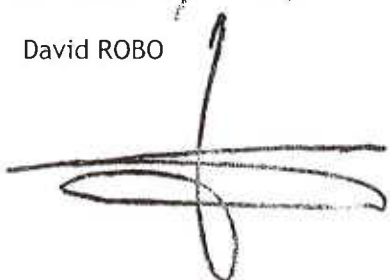
Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 octobre 2022, il vous est proposé :

- d'approuver cette décision modificative d'octobre de l'exercice 2022 pour le budget SPANC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

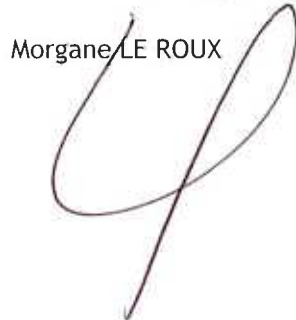
Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE

